

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019  
20 heures 30**

Date de la convocation : 7 novembre 2019

Date d'affichage : 7 novembre 2019

Etaient présents :

M. X. MADELAINE Le Maire, M. P. BOSSEBOEUF, Mme H. BANDZWOLEK, Mme C. LECHARPENTIER, M. F. LAMOTTE, M. M. TANTALIN, M. Isabelle LIEGARD, Mr B. LEDRU, Mme B. FABRE, Mme K. LEPETIT, Mme M.C. GEERTS et Mme F. TANTALIN

Absents :

Mr L. PARDOEN, M. S. DESNOS, Mme B. NUYTEN donne pouvoir à Mme M.C. GEERTS  
Mme H. BANDZWOLEK est élue secrétaire.

**Approbation du comptes rendus du conseil du 14 octobre 2019**

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler vis-à-vis du compte rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2019.

Il est procédé à l'adoption desdits comptes rendus à l'unanimité, excepté M. M. TANTALIN, M. F. LAMOTTE et Mme C. LECHARPENTIER, qui n'étaient pas présents lors du dernier Conseil Municipal et qui ne peuvent donc s'exprimer.

**Informations du Maire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au décès de Monsieur Jean-Claude BUTEAU, un siège de conseiller municipal est devenu vacant.

Aux termes de l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. Conformément à ces dispositions, Madame Frédérique TANTALIN, candidate de la liste « Vivre Ensemble à Amfreville », est installée en qualité de conseiller municipal.

Madame Frédérique TANTALIN a fait connaître sa décision de siéger au Conseil municipal et a donc été convoquée à la séance de ce soir, séance au cours de laquelle elle peut siéger valablement.

Il est procédé à l'installation de Madame Frédérique TANTALIN en sa qualité de Conseillère municipale d'Amfreville.

**Délibérations :**

**2019/72 Election du Maire Adjoint Travaux, Voirie et Patrimoine**

L'article L. 258 du code électoral dispose qu'il est procédé à l'élection d'un nouvel adjoint pour remplacer l'adjoint décédé. Il appartient au conseil de décider du rang qu'occupera le nouvel élu dans l'ordre du tableau, soit celui de l'adjoint décédé, soit à la suite des adjoints en fonction. L'adjoint est élu pour la même durée que le conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que les Adjointes sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat

de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune candidature n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art L 2122-4 et L 2122-6 du CGCT).

Après appel à candidature, Mr Bernard LEDRU s'est porté candidat au poste de troisième Maire Adjoint en charge des Travaux, de la Voirie et du Patrimoine.

A l'issue des opérations de vote, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote

#### RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : un

Nombre de votants (enveloppes déposées) : douze

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : zéro

Nombre de suffrages exprimés : douze

Majorité absolue : sept

| Candidats     | Nombre de suffrages obtenus |                   |
|---------------|-----------------------------|-------------------|
|               | En chiffre                  | En toutes lettres |
| Bernard LEDRU | 12                          | douze             |

Monsieur Bernard LEDRU est proclamé troisième Maire Adjoint en charge des Travaux, de la Voirie et du Patrimoine

#### 2019/73 COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET REPRESENTATION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Monsieur le Maire rappelle, que suite au décès de Mr Jean-Claude BUTEAU, il convient de mettre à jour la composition de certaines commissions et des organismes extérieurs pour pourvoir à son remplacement, à savoir pour la Commission des Travaux, Voirie et Patrimoine et la Commission Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- que Monsieur LEDRU soit désigné au sein de la Commission des Travaux, Voirie et Patrimoine ;
- que Monsieur LEDRU soit désigné au sein de la Commission Finances

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 13      | 13   | 0      | 0           |

#### 2019/74 DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SIVOM DE LA RIVE DROITE DE L'ORNE

Ce syndicat à vocations multiples (SIVOM) est constitué de 12 communes adhérentes :

Amfreville, Bréville les Monts, Sallenelles, Merville Franceville, Ranville, Hérouvillette, Barent, Petiville, Gonneville en Auge, Varaville, Touffreville et Escoville.

Il a la compétence dans la gestion de l'eau potable et du cours d'eau de l'Aiguillon. Sa composition est constituée de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune.

Désignation des 4 délégués :

- Titulaires : **Xavier MADELAINE, Bernard LEDRU** ;
- Suppléants : **Laurent PARDOEN, Philippe BOSSEBOEUF**.

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 13      | 13   | 0      | 0           |

#### 2019/75 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O)

M. Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article 22 du Code des Marchés publics, il incombe au Conseil Municipal de désigner les membres de la commission d'appel d'offres.

Pour les communes de moins de 3000 habitants, la commission est constituée du Maire, Président et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants issus du conseil municipal.

L'article L. 2121-22 du CGCT, précise que ces 6 membres doivent être élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle.

En conséquence, M. Le Maire propose la constitution suivante :

- Titulaires :  
Majorité municipale : 2 membres ;  
Minorité municipale : 1 membre ;
- Suppléants :  
Majorité municipale : 2 membres ;  
Minorité municipale : 1 membre.

Se sont portés candidats :

Membres titulaires : Philippe BOSSEBOEUF ; Isabelle LIEGARD ; Bernard LEDRU.

Membres suppléants : Hélène BANDZWOLEK ; Serge DESNOS ; Brigitte NUYTEN.

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 13      | 13   | 0      | 0           |

#### 2019/76 DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SDEC

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5711-1

Vu les statuts du SDEC Energie,

Considérant que le Conseil municipal peut décider de procéder à la désignation d'un représentant de la Commune au sein d'un syndicat mixte fermé sans avoir recours au vote à bulletin secret.

Considérant le décès de Mr BUTEAU et que Monsieur LEDRU, actuellement représentant de la Commune au SDEC, ne peut pas exercer cette fonction seul, il convient de nommer un second délégué.

Le conseil municipal après avoir choisi le vote à main levée,

- Désigne M. Laurent PARDOEN comme délégué titulaire de la Commune d'Amfreville au SDEC Energie.

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 13      | 13   | 0      | 0           |

#### 2019/77 COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de mettre à jour la composition de certaines commissions, dont la Commission de Gestion du Personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Que Monsieur Philippe BOSSEBOEUF, Monsieur Bernard LEDRU et Madame Bernadette FABRE sont désignés au sein de la Commission de Gestion du Personnel

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 13      | 13   | 0      | 0           |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

# ETAT DE PRESENCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2019

|                                 | PRESENTS | ABSENTS | EXCUSES | POUVOIRS      | SIGNATURES |
|---------------------------------|----------|---------|---------|---------------|------------|
| Monsieur MADELAINE Xavier       | X        |         |         |               |            |
| Monsieur BOSSEBOEUF Philippe    | X        |         |         |               |            |
| Madame BANDZWOLEK Hélène        | X        |         |         |               |            |
| Monsieur LEDRU Bernard          | X        |         |         |               |            |
| Madame LECHARPENTIER Christelle | X        |         |         |               |            |
| Madame LIEGARD Isabelle         | X        |         |         |               |            |
| Monsieur DESNOS Serge           |          | X       |         |               |            |
| Madame FABRE Bernadette         | X        |         |         |               |            |
| Monsieur LAMOTTE Frédéric       | X        |         |         |               |            |
| Monsieur TANTALIN Mickaël       | X        |         |         |               |            |
| Madame LE PETIT Karine          | X        |         |         |               |            |
| Monsieur PARDOEN Laurent        |          | X       | X       |               |            |
| Madame Frédérique TANTALIN      | X        |         |         |               |            |
| Madame GEERTS Marie-Christine   | X        |         |         |               |            |
| Madame NUYTEN Brigitte          |          | X       |         | à M.C. Geerts |            |

Présents : 12

Absents : 3

Pouvoirs : 1

Votants : 13